

tion, son teint s'animait, ses yeux jetaient des éclairs, sa parole vive et nette devenait incisive, éloquente même, et la persuasion, coulant de ses lèvres, répandait autour de lui la conviction qui le débordait.

Il ne suffisait pas à Chervin de s'être fait, sur ce sujet, une opinion raisonnée et invariable ; que peut une foi sincère et robuste, quand elle n'est qu'individuelle ? il faut la répandre pour qu'elle porte ses fruits : c'était là le but, la fin de son œuvre.

Il arrive à Paris en 1825. Son premier soin est d'adresser à la Chambre des Députés une pétition dans laquelle il demande l'ajournement de la formation des établissements sanitaires projetés par suite de la loi du 3 mars 1823, dans le but de protéger la France contre la contagion de la fièvre jaune. Rapportée seulement en 1826, mais dans les termes les plus flatteurs pour Chervin, cette pétition fut renvoyée par la Chambre au ministre de l'intérieur, avec recommandation instante de faire examiner avec soin les pièces et documents dont elle était appuyée. C'est à l'Académie royale de médecine que cet examen important fut confié ; une commission nombreuse fut nommée dans son sein ; elle était composée de dix membres, choisis parmi les noms les plus illustres de cette illustre corps. Mais la tâche était longue, et le travail immense ; tous les documents rapportés par Chervin, et dont plus de la moitié étaient écrits en langues étrangères, il fallait non-seulement les lire, mais en faire des extraits qui pussent rester sous les yeux des commissaires, et servir à fixer leurs idées, à motiver leur opinion. L'Académie fut obligée d'adjoindre à cette laborieuse commission huit membres nouveaux, et les analyses qu'ils ont faites des documents écrits en langue anglaise ou espagnole composeraient plusieurs volumes. Que l'on se fasse d'après cela une idée de l'immensité des recherches qu'ils attestent.